

Zone franche industrielle d'exportation et système urbain à Maurice

Laurence Buzenot

UMR 6012 ESPACE, Université Aix-Marseille I

Résumé.— L'industrialisation est en partie à l'origine d'un système urbain embryonnaire à Maurice. La dispersion des unités de production sur une île entièrement franche modifie les fonctions des villages traditionnels. Le glissement de l'espace industriel franc de Port-Louis vers la périphérie rurale est lié au fait que les investisseurs sont souvent issus des élites économiques des communautés locales. À travers l'exemple de Centre de Flacq (village témoin), nous montrons comment un village est devenu en une trentaine d'années un pôle rural industriel dynamique dont l'aire d'influence s'étend sur l'ensemble du district. L'expansion de l'espace industriel mauricien s'exprime sous forme de chorème.

Île Maurice • Industrie • Macrocéphalie • Système urbain

Abstract.— **The industrial export free zone and the urban system in Mauritius.**— Industrialisation is a factor in the embryonic urban system in Mauritius. The dispersion of manufacturing units in an island free zone modifies the functions of traditional villages. The shift of the industrial free zone of Port-Louis towards the rural periphery can be attributed to the fact that investors often come from the economic elites of local communities. The example of Centre de Flacq shows how, in the space of 30 years, a village has become a dynamic rural centre whose area of influence extends over the whole district. The expansion of industrial space in Mauritius is expressed as a choreme.

Industry • Macrocephaly • Mauritius • Urban system

Resumen.— **La industrialización está en parte al principio del sistema urbano embrionario en la Isla Mauricio.**— La dispersión de las unidades de producción en una isla totalmente franca modifica las funciones de los pueblos tradicionales. El deslizamiento del espacio industrial franco de Puerto-Luís hacia la periferia rural es atado al hecho de que los inversionistas a menudo se derivan de élites económicas de las comunidades locales. A través del ejemplo de Centre de Flacq (pueblo testigo), demostramos cómo un pueblo se hizo en una treintena de años un polo rural industrial dinámico cuya área de influencia se extiende sobre el conjunto del distrito. La expansión del espacio industrial mauricio se expresa en forma de corema.

Isla Mauricio • Industria • Macrocefalia • Sistema urbano

La République de l'île Maurice, « petit dragon » du Sud-Ouest de l'océan Indien, se lance sur la voie de l'industrialisation après son indépendance en 1968. Les autorités britanniques, dans le *Rapport Meade*, avaient pressenti les potentialités industrielles de l'île en la comparant, dès les années 1950, à Hong Kong. Fondée sur une politique d'extraversion et de conditions avantageuses (défiscalisations, absence de taxes douanières à l'import comme à l'export, une main-d'œuvre nombreuse et pas chère, et l'accès au marché européen grâce aux accords ACP), l'industrialisation de l'île est un succès. La forte croissance de la zone franche, au cours des décennies

1980 et 1990, réorganise l'espace insulaire. La macrocéphalie urbaine, héritage de la colonisation, laisse place à un système urbain plus équilibré (1).

1. Fonctionnement et retombées de la zone franche

La zone franche mauricienne est lancée en 1970 suite aux résultats mitigés de la politique d'industrialisation par substitution aux importations (Singaravelou *et al.*, 1997). Ce choix est rendu officiel par l'*Export processing zone Act* n° 551 en 1970.

Par la suite, toute une série de mesures incitatives sont appliquées pour attirer les investisseurs étrangers et locaux :

- exonération totale du paiement des taxes sur les importations des biens nécessaires au fonctionnement des usines — machines, équipements, pièces de rechange ;
- exonération des droits de douane sur les matières premières, les composants et les produits semi-finis ;
- exonération de l'impôt sur les bénéfices pour 10 et 20 ans ;
- accès prioritaire aux crédits — emprunts bancaires à terme et fonds de roulement disponible à des taux préférentiels grâce à la *Development Bank* ;
- possibilité de rapatrier les capitaux et les bénéfices librement ;
- infrastructures mises à disposition par la *Development Bank* avec des loyers subventionnés à 50 % pendant 10 ans ;
- délivrance de permis de résidence permanents pour les investisseurs étrangers.

Parallèlement, des institutions étatiques et paraétatiques soutiennent le développement des activités industrielles. Sans rupture brutale avec l'ancien système colonial, de nouvelles institutions apparaissent à côté du bureau du Premier ministre, comme les ministères de la Planification économique, des Finances, du Commerce, de l'Industrie, avec la responsabilité d'orienter et d'appuyer directement le développement (Hein, 1996). Le gouvernement s'est allié au secteur privé par le biais de la MEDIA (*Mauritius Export Development Investment Authority*). Cette société mixte d'État a pour mission de promouvoir les investissements et les exportations de la zone franche. Ses activités consistent à chercher des « niches » économiques, à étudier les pays concurrents, à identifier des produits pour les marchés, à organiser des missions de promotions vers les investisseurs intéressés. Elle participe à des foires internationales et des antennes sont installées en France, au Royaume-Uni, en Allemagne, en Espagne, en Italie, en Inde et aux États-Unis. Les investisseurs privés (étrangers et locaux) sont regroupés au sein d'associations, véritables *lobbies*, dont les membres côtoient régulièrement les plus hautes sphères du pouvoir. La *Mauritius Employers Federation* (MEF) s'occupe des questions d'emploi, des négociations salariales ; la *Joint Economic Committee* (JEC) tient des réunions régulières avec les membres du gouvernement pour faire des bilans sectoriels et proposer des orientations économiques nouvelles.

Les réformes du système financier, *Banking Act* de 1988, finalisent l'accès aux capitaux pour les entrepreneurs. La *Mauritius Leasing Company Limited* (MLC Ltd) propose des aides dites de crédit-bail (pour trois à sept ans) pour financer les équipements des entreprises locales ayant peu de capitaux. De plus, la MLC loue du matériel aux entreprises pour la période fixée, à l'issue de laquelle celles-ci ont la possibilité de l'acquérir pour un prix inférieur à la valeur résiduelle d'amortissement.

La *State Investment Corporation* (SIC), organisme public, s'occupe de gérer et de faire fructifier les capitaux d'État. Elle investit essentiellement dans les secteurs les plus dynamiques (tourisme, banque, zone franche et commerce). Grâce aux bénéficiaires, l'État apporte de l'argent aux entreprises en difficulté et redynamise les entreprises en position délicate.

Les exportations passent par le port franc créé en 1992 (Houbert, 1999). Des facilités sont accordées, les procédures administratives et les contrôles douaniers allégés. Les entreprises ont la possibilité de stocker leurs marchandises dans de nombreux hangars ou entrepôts (2). Le transport des vêtements est facilité par la modernisation des conteneurs. La Compagnie générale maritime (CGM) en partenariat avec les entrepreneurs locaux a équipé des conteneurs pour exporter des vêtements sur cintres.

Le succès de la zone franche, qui fonctionne de manière très intégrée, est reconnu par les observateurs étrangers : « *Maurice et le don de Midas ; Boom for the little tiger ; L'Île Maurice, et si la réalité dépassait la fiction ; L'Île Maurice, nouveau petit dragon ; An economic miracle in paradise* » (Paratian, 1994).

La zone franche joue un rôle primordial dans la création de richesses. En 1986, sa part dans le PIB dépasse celle de l'industrie sucrière (tabl. 1) ; elle devient ainsi le moteur de la croissance industrielle (Hein, 1996) (3).

C'est la fin de l'hégémonie sucrière. Cela ne provoque pas de rétraction de l'espace dévolu à cette agriculture : les champs de canne à sucre occupent encore 80 % du paysage agricole (Singaravelou *et al.*, 1997). Les emplois dans la zone franche explosent : elle devient le premier secteur d'embauche : près de 90 % des emplois en 2001 (MEPZA, 2003-2004), avec une forte féminisation du monde ouvrier (Hein, 1984 ; Benoist, 1981).

Les autorités n'ont pas ciblé un secteur particulier. Aujourd'hui les unités de production sont largement dominées par le textile (filature et tissage) et l'habillement (confection de pull-overs, tee-shirts, robes, lingerie, vêtements de plage). La joaillerie, l'électronique et l'horticulture sont les nouvelles filières émergentes pour faire face à la concurrence chinoise (MEPZA, 2003-2004 ; Verdier, 1993).

2. Singularité mauricienne : la dispersion des unités de production sur toute l'île

La singularité de la zone franche mauricienne est la dispersion des unités de production à travers toute l'île. L'*Export processing zone Act* n° 551 de 1970 stipule que les unités de production peuvent s'implanter sur n'importe quelle partie du territoire. Cette législation ne limite pas la zone franche à une aire géographique précise. C'est ainsi toute l'île qui est proclamée zone franche (Dommen, 1987). Par conséquent, ce sont les

Tableau 1. Composition du Produit Intérieur Brut mauricien en % (1976-1994-2004)

Secteurs	1976	1994	2004
Agriculture	23	9	6
<i>dont sucre</i>	18	5	3.2
Industrie	15	23	21
<i>dont : Usines sucrières</i>	5	1	1
<i>Zone franche</i>	3	13	13
<i>Autres Industries</i>	7	9	11
Électricité, eau	2	2	3
Construction, travaux publics	8	8	6
Hôtels, restaurants	2	4	8
Commerce	10	14	11
Transport et communication	9	12	13
Banques, assurances et services liés aux affaires	16	12	16
Services gouvernementaux	12	10	10
Autres services	5	6	6
Total	100	100	100

Source : CSO Mauritius et Ministère de la Planification économique, 2004

entreprises qui sont franches (Huc, 1999). Géographiquement, cela se traduit par une dispersion des unités de production dans les neuf districts : elles sont installées tantôt séparément, tantôt en groupes sur des zones aménagées pour les accueillir, sur des propriétés sucrières reconverties en sites industriels ou dans des bâtiments plus petits (Buzenot, 2001). Ces lieux d'accueil ont des statuts et des tailles variables :

- les zones publiques aménagées par la *Development Bank of Mauritius* occupent de vastes superficies. Les activités sont diverses. On trouve de l'assemblage, du textile et des teintureries avec des équipements modernes ;

- les anciennes sucreries, parcs industriels privés, sont de taille moyenne et les bâtiments accueillent des ateliers de productions divers (baguettes d'encadrement, lunettes de soleil, lentilles de contact, produits pour les ornements de cheveux, textile et assemblage de vêtements) ;

- les bâtiments de petite taille, essentiellement privés, sont spécialisés dans la confection, l'assemblage de vêtements et la broderie. Les bâtiments sont loués à de petits entrepreneurs qui travaillent en sous-traitance pour les grandes firmes locales ou les autres secteurs économiques de l'île.

La dispersion des unités de production s'explique par les fortes densités. D'une superficie de 1 865 km², avec près de 1,1 million d'habitants en 2005, la densité moyenne est de 589 habitants/km² avec de fortes inégalités régionales : les zones de très fortes densités (5 000 hab/km²) se situent sur les Plaines Wilhems et à Port-Louis, dans les districts urbains. Le reste du territoire, composé essentiellement de districts ruraux, est caractérisé par des densités supérieures à 100 hab/km² (*Central Statistical Office of Mauritius*, 2006). Le moindre quartier de l'île compte un atelier de production. Il n'y a aucun problème de logistique étant donné l'exiguïté du territoire et le bon état des routes (Rion, 1998 ; Singaravelou *et al.*, 1997). Cela permet également de sédentariser les habitants et ne pas créer des poches urbaines industrielles (Huc, 1999).

La dispersion des unités de production singularise l'espace industriel mauricien. L'espace industriel franc est dynamique. Les usines d'assemblage textile se diffusent à travers le territoire en suivant la logique générale centre-périphérie.

3. De la conurbation centrale vers les districts ruraux

Avec l'essor de l'activité au cours des années 1980, l'espace industriel a glissé du centre port-louisien vers la périphérie rurale en raison de la saturation du site de Port-Louis, enfermé dans un amphithéâtre montagneux au nord. La logique de l'ouverture impliquait le choix privilégié de la zone portuaire pour accueillir les premières zones franches d'exportation (fig. 1). La croissance était alors basée sur les installations maritimo-industrielles.

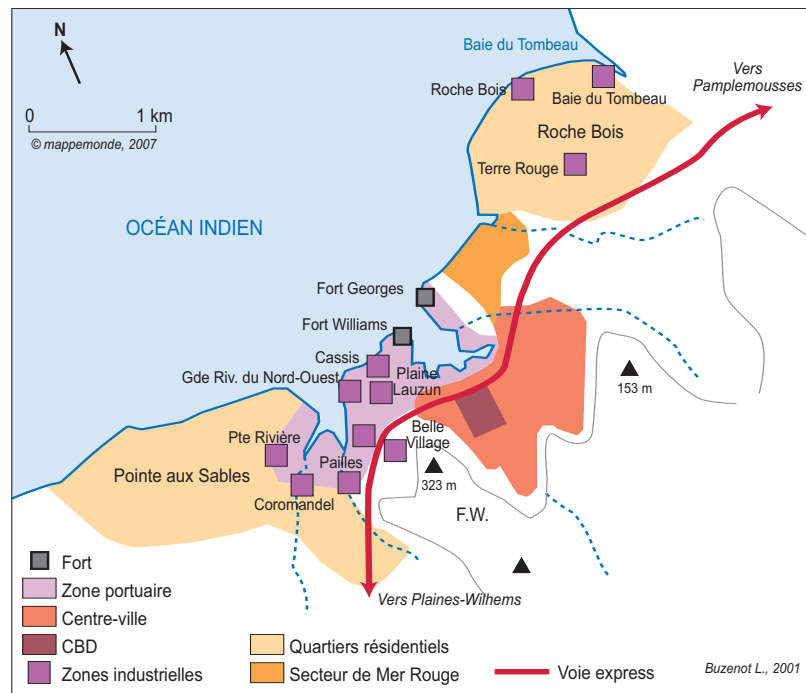
La conurbation centrale, lieu privilégié du développement industriel (1970-1983)

La conurbation centrale, qui s'étend de Port-Louis à Curepipe sur 25 km, regroupe près de la moitié de la population de l'île (4). Les activités tertiaires sont largement prédominantes : Port-Louis est à la fois la capitale nationale, le port du pays, le centre administratif et commercial (Jauze, 2001). Les quatre autres agglomérations — Plaines Wilhems, Beau Bassin, Rose Hill, Vacoas-Phoenix-Curepipe — sont avant tout résidentielles et servent de réservoirs de main-d'œuvre (Guébourg, 1999). Les usines se sont implantées en premier dans cette région centrale en raison de l'abondante main-d'œuvre disponible.

Port-Louis concentre ses unités de production sur les zones de Coromandel, Plaine Lauzun — les deux plus vastes —, Belle Village, Cassis, Pailles, Grande Rivière du Nord-Ouest, Petite Rivière au sud, Roche Bois, Terre Rouge, Baie du Tombeau au nord dans la zone résidentielle populaire. On observe aussi l'installation d'entreprises dans des bâtiments privés.

Port-Louis accueille en 1969 la première zone industrielle, Plaine Lauzun, construite par les soins de la *Development Bank of Mauritius* (DBM). Conçue pour recevoir les industries

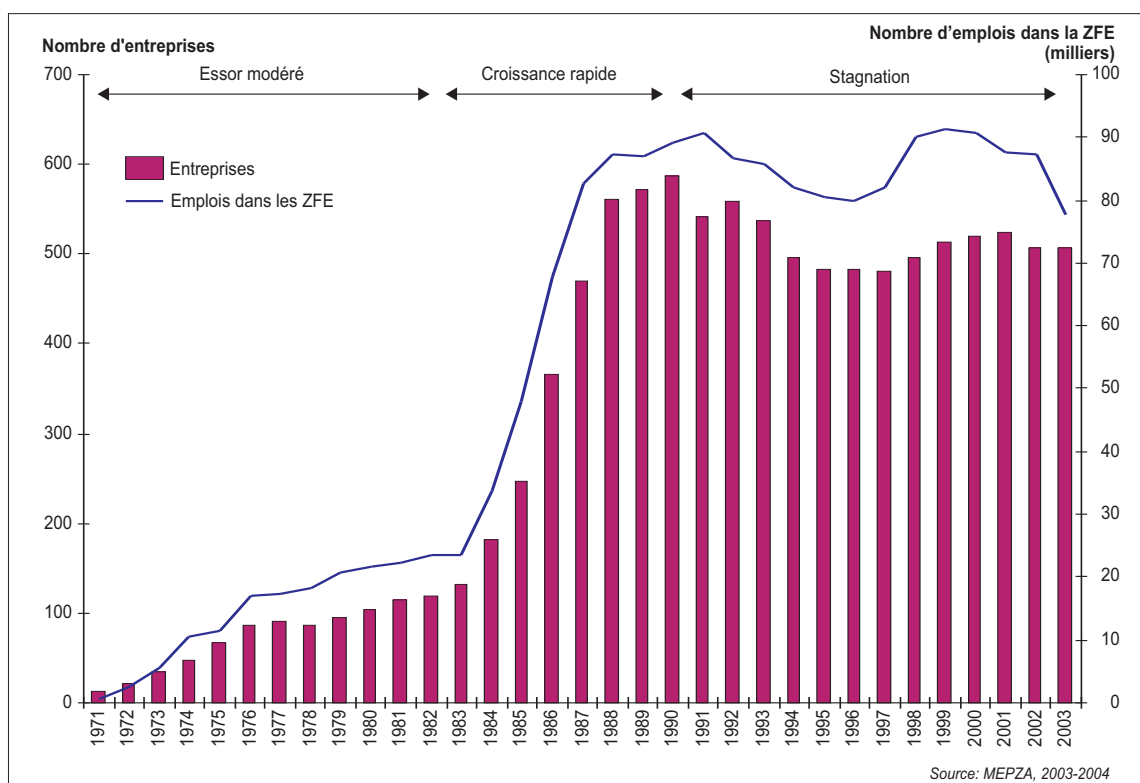
de substitution aux importations, celle-ci est vite saturée. La DBM entreprend alors l'aménagement de la deuxième zone industrielle de Coromandel. Pour répondre à une demande croissante, un troisième complexe, mieux conçu que les précédents, est lancé en 1984 à Vacoas-Phoenix. Le plan d'occupation des zones obéit à une organisation rationnelle. Les bâtiments sont alignés de part et d'autre de la route principale avec des grillages pour délimiter les lots, découpés géométriquement.



1. Les zones franches industrielles de Port-Louis (Source : Guébourg, 1999)

Glissement vers les districts ruraux et rôle des acteurs privés locaux (les Franco-Mauriciens)

L'essor de l'activité industrielle à partir de 1983-1984 nécessite de nouvelles infrastructures d'accueil. Depuis le lancement de la zone franche en 1971, trois phases sont observables dans l'évolution des entreprises et des emplois (fig. 2). La décennie 1970 (essor modéré) marque un début dans le développement du nombre d'industries ; mais cette évolution reste lente par rapport aux années 1980. À partir de 1983, la deuxième phase (croissance rapide) est caractérisée par une envolée du nombre de sociétés et de l'emploi. Des Taïwanais et Hongkongais investissent dans le textile de peur de la récession de Hong-Kong à la Chine (Verdier, 1993 ; Hein, 1996). Cette période correspond à l'application des plans d'ajustement structurel de la Banque mondiale et à la dévaluation de la roupie qui favorisent les exportations sur le marché européen grâce aux accords ACP et à une forte demande en terrains et bâtiments industriels. Elle est également marquée par l'entrée des femmes dans l'univers du travail. Enfin, la décennie 1990 est une période de stagnation. Le nombre d'entreprises et d'emplois diminue légèrement. Les acteurs industriels font face à de nouvelles inquiétudes : ouverture d'autres zones franches dans le monde, éclatement de l'Europe de l'Est, libéralisation du commerce mondial (sous l'égide du GATT, puis de l'OMC) et indéniable concurrence chinoise (C.H., 1992 ; Huc, 1994).



2. Les phases de l'industrialisation à Maurice

Les districts ruraux sont perçus comme des espaces ouverts au développement industriel. Les parcs industriels de la capitale, saturés, ne peuvent plus accueillir de nouvelles entreprises. Le gouvernement encourage en outre la déconcentration de l'industrie, du fait de l'importance des investisseurs locaux. Cela permet de réduire les migrations pendulaires des travailleurs (Mepza, 2003-2004). Des sites sont alors construits dans les districts ruraux soit par la *Development Bank of Mauritius*, soit par des investisseurs privés. L'espace industriel franc glisse de la capitale portuaire (au statut de district urbain) vers la périphérie rurale. Parallèlement, le dynamisme de certaines communautés — franco-mauricienne (Gentile, 1997), musulmane (Safla, 1998) et chinoise (Hein, 1996) — favorise l'émergence d'espaces industriels ruraux.

Les Franco-Mauriciens reconvertissent leurs anciennes usines sucrières, comme celles de *Saint-Antoine* à Goodlands dans le Nord, *Mon Désert* et *Solitude* à Triolet, et *Mon Loisir* à Saint-Pierre au centre. C'est François de Grivel, alors propriétaire de l'usine sucrière de *Saint-Antoine*, qui est l'un des premiers Franco-Mauriciens à investir dans un parc industriel privé. Il reconvertit l'usine sucrière de *Saint-Antoine* en 1973 en zone industrielle (Gentile, 1997). La superficie est relativement grande : 15 000 m² de bâtiments sont loués. Sa démarche est originale : la location des bâtiments s'accompagne d'une participation du propriétaire dans les entreprises par le biais de *joint ventures*.

En règle générale, dans les districts ruraux, les installations industrielles coexistent avec l'activité agricole. Les ateliers du secteur textile-habillement sont installés à proximité d'anciennes usines sucrières où l'on retrouve les temples hindous, du fait de la permanence de la présence indienne dans les campagnes mauriciennes (Benoist, 1981). Le paysage industriel rural type est composé des éléments suivants : des bâtiments, une ancienne usine sucrière, un temple, un village et des champs de canne à sucre ou des parcelles vivrières.

4. Renforcement des centres villageois : exemple de Centre de Flacq

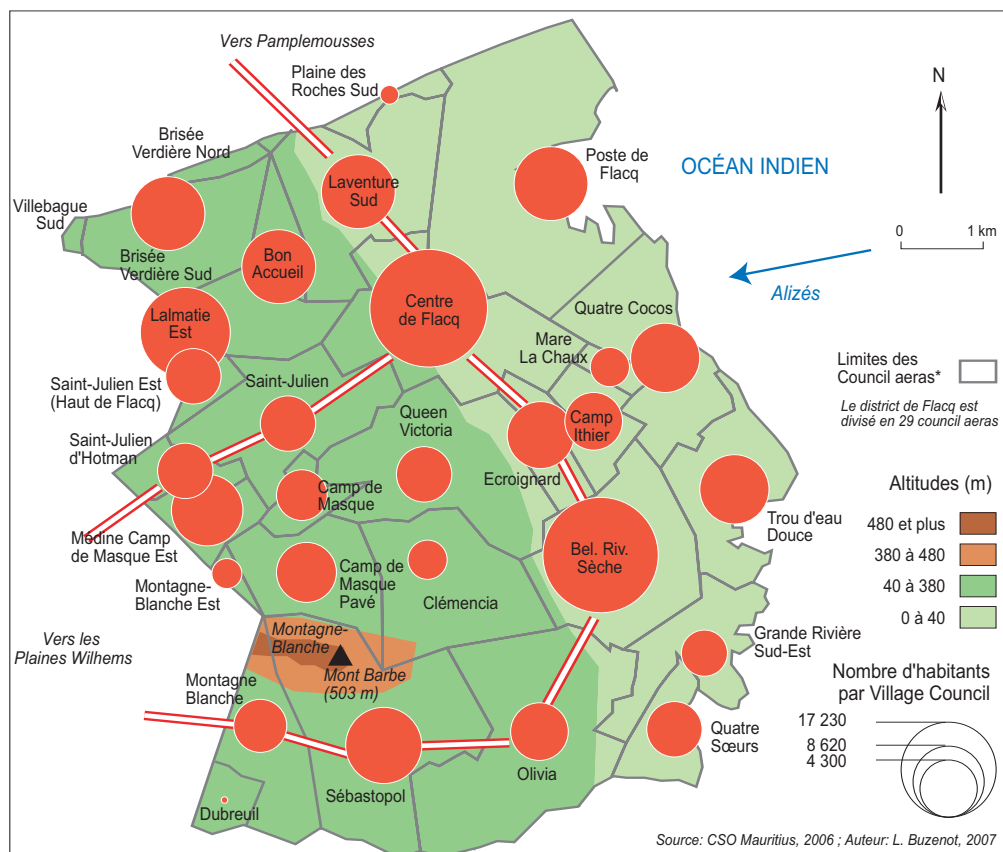
Le glissement des activités industrielles vers les districts ruraux modifie la morphologie et les fonctions villageoises. La politique du gouvernement de déconcentration de l'industrie et de création de nouveaux centres d'emplois affecte des pôles ruraux comme Triolet (Paratian, 1994), Goodlands et Centre de Flacq qui connaissent une explosion des activités industrielles textiles depuis vingt ans (Mepza, 2003-2004).

Centre de Flacq est un village de taille moyenne à l'échelle de l'île (fig. 3). Il est situé sur la plaine des Quatre Cocos, sur la route des pôles touristiques secondaires de Trou d'Eau Douce et Pointe de Flacq. Il appartient au district de Flacq dont la superficie est de 297 km² pour une population totale de 134 999 habitants (en 2005), soit 428 habitants au km². Le district regroupe 10 % de la population totale de l'île, une proportion constante depuis 1962 (Central Statistical Office of Mauritius, 2006). À l'échelle du district, Centre de Flacq partage la bipolarité urbaine avec Bel Air Rivière Sèche.

Notre intérêt portant sur Centre de Flacq, changeons de focale pour en étudier la population en détail. Selon le *Central Statistical Office of Mauritius*, les Flacquois sont près de 17 227 âmes, soit 1,5 % de la population mauricienne. La population est jeune et compte toutes les composantes culturelles de la société mauricienne.

Avec la croissance démographique, Centre de Flacq s'est agrandi, en une vingtaine d'années, en absorbant les camps de Riche Mare, Boulet Rouge, Boulet Blanc, Garou, La Source, Cité Argy et Mare Dipuis.

Près de 70 % de la population active du village travaille dans les entreprises de textile et d'habillement (Central Statistical Office of Mauritius, 2006), avec une politique d'embauche qui privilégie surtout les femmes.



3. Les Village Council areas et répartition de la population du district de Flacq

Tableau 2. Fonctions de Centre de Flacq	
Administratives et services	Culturelles
Hôpital régional	Église catholique Sainte-Ursule
Tribunal de district	Mosquée
Gare routière	Temple hindou
Succursales de banques	Temple adventiste
Institutions secondaires publiques et privées	
Stade d'athlétisme régional (Auguste Voltaire)	
Deux collèges publics : filles et garçons	
Restaurants	
Commerce (Centre commercial Winner)	

Source : Terrain, mars 2004



Photo 1. Rue commerçante de Centre de Flacq. Étals de fruits et légumes destinés à la consommation flacquoise (cliché : L. Buzenot, 2004)



Photo 2. Rue commerçante de Centre de Flacq. De part et d'autre de la rue, les commerçants affichent leurs produits : à droite des vêtements pour femmes et à gauche des accessoires scolaires. À l'arrière-plan, on aperçoit l'entrée de petits restaurants (cliché : L. Buzenot, 2004)

L'industrialisation rurale est à l'origine des nouvelles fonctions villageoises. Centre de Flacq est devenu le « centre urbain » le plus important du district. L'hôpital régional, le tribunal de district, la gare routière, les succursales de banques et les institutions d'enseignement secondaire attirent les habitants de la région (tabl. 2). Son aire d'influence s'exerce sur tout le district grâce à un réseau routier organisé en étoile.

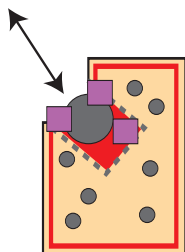
L'industrialisation a fait naître un esprit d'entreprise à l'origine de nombreux petits services (restauration et petit commerce de détail) (photo 1). Les jeunes (15-25 ans au début des années 1980) ont lancé ce développement endogène grâce à leur esprit d'initiative, encouragé par l'État (5). Une vingtaine d'entre eux se sont lancés dans la vente de produits textiles et habillement. La législation mauricienne autorise en effet la vente, sur le marché intérieur, de 20 % de la production industrielle (photo 2).

Malgré le renforcement des fonctions villageoises, Centre de Flacq n'a pas le statut de ville. La loi sur les administrations générales date d'avant l'indépendance. Il faudrait une modification de cette loi pour que ce bourg villageois, à l'instar de Triolet et de Goodlands, accède au statut de ville.

Centre de Flacq illustre comment l'industrialisation d'un noyau villageois a fait naître une petite économie locale diversifiée tout en renforçant les fonctions du village (fig. 4). Ce schéma se retrouve à Triolet et Goodlands.

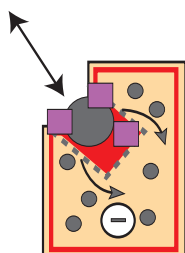
Le système urbain mauricien est de fait plus équilibré aujourd'hui, malgré la permanence de la structure macro-céphale héritée de la colonisation. Les inégalités d'accès aux services entre les urbains et les ruraux sont réduites.

PHASE DE LANCEMENT DES ACTIVITÉS DE LA ZONE FRANCHE

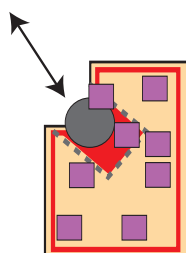


Les premiers parcs industriels sont construits dans la capitale à proximité du port. À partir de 1983, les sites de Port-Louis sont saturés.

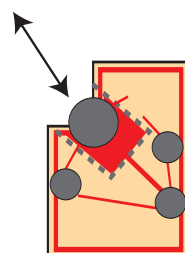
PHASE D'INDUSTRIALISATION



De la capitale macrocéphale vers la périphérie
Mouvement de déconcentration de l'industrie vers les périphéries rurales où domine la monoculture de canne à sucre.

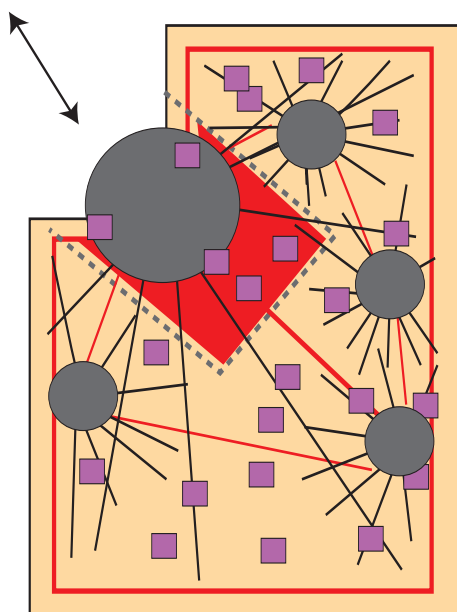


Dispersion des unités d'assemblage
Les unités d'assemblage se dispersent sur l'ensemble du territoire insulaire. La législation n'impose pas de limites précises.

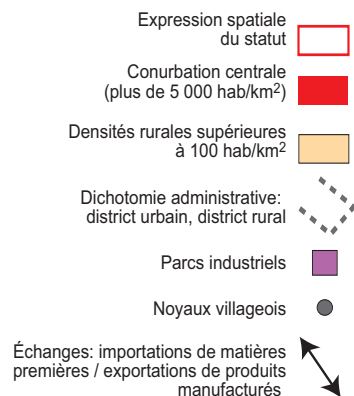


Réseau urbain et routes
Les noyaux villageois se transforment en véritables petites villes. En même temps, l'État a entrepris la construction de routes pour faciliter les exportations.

SYSTÈME URBAIN ÉQUILIBRÉ



Le système urbain demeure macrocéphale, mais le poids de la capitale est contrebalancé par d'anciens noyaux villageois devenus de fait des villes. Ces dernières n'ont néanmoins pas de statut urbain. Les autorités locales demandent la modification de la trame administrative antérieure à l'indépendance, afin de gagner des compétences de gestion indispensables et d'offrir de meilleurs services.



© M@ppemonde, 2007
Réalisation: BUZENOT L., 2007

4. Expansion de l'espace industriel et système urbain : le modèle mauricien

Références bibliographiques

- BENOIST J., dir. (1981). *Regards sur le monde rural Mauricien. Étude du milieu, technologie et aménagement du territoire*. Port-Louis : Université de Maurice, 79 p.
- BRUNET R., MILELLI C. (1986). *Atlas mondial des zones franches et des paradis fiscaux*, Paris, Montpellier : Fayard, Reclus, coll. « Atlas Reclus », 80 p. ISBN : 2-213-01798-0

- BRUNET R. (2001). *Le Déchiffrement du monde. Théorie et pratique de la géographie*. Paris : Belin, coll. « Mappemonde », 402 p. ISBN : 2-7011-2956-7
- BUZENOT L. (2001). *Étude comparée de l'industrialisation à l'île de la Réunion et à l'île Maurice*. Mémoire de DEA, Université d'Aix-Marseille I, 109 p.
- CHAZAN-GILLIG S., WIDMER I. (2001). « Circulation migratoire et délocalisations industrielles à l'île Maurice ». *Sociétés Contemporaines*, n° 43, p. 81-120.
- C.H. (1992). « L'économie de l'île Maurice se porte bien, malgré quelques nuages à l'horizon ». *Marchés tropicaux et méditerranéens*, n° 2411, p. 168-170.
- DE GENTILE A. (1997). *Les Franco-Mauriciens : études ethno-géographique. Évolution et transformation socio-économique de la communauté franco-mauricienne à l'île Maurice*. Thèse de 3^e cycle, Université de Bordeaux III, 272 p.
- DOMMEN E. (1987). « Les zones franches industrielles d'exportation (ZFIE) dans les îles ». In *Îles tropicales : insularité, « insularisme »*. Bordeaux-Talence : CRET-CNRS, coll. « Îles et archipels », n° 8, p. 228-239. ISBN : 2-905081-07-5
- DORDAIN D., HEIN P. (1989). « Économie ouverte et industrialisation : le cas de l'île Maurice ». *Afrique contemporaine*, n° 152, p. 16-28.
- DUPON J.-F. (1977). *Contraintes insulaires et fait colonial aux Mascareignes et aux Seychelles. Étude de géographie humaine*. Thèse de doctorat en géographie, Aix-Marseille II, 3 tomes, 1 620 p.
- GOUSSOT M. (1998). *L'Industrie dans le monde*. Paris : Armand Colin-Masson, coll. « Synthèse », 95 p. ISBN : 2-200-01800-2
- GUÉBOURG J.-L. (1999). *Petites îles et archipels de l'océan Indien*. Paris : Karthala, coll. « Hommes et sociétés », 511 p. ISBN : 2-8458-6823-5
- HEIN C. (1984). « Des emplois pour les femmes : les industries manufacturières d'exportation à Maurice ». *Revue Internationale du Travail*, vol. 123, n° 2, p. 269-286.
- HEIN C. (1987). « Les zones franches industrielles dans les états insulaires : le cas de l'île Maurice ». In *Îles tropicales : insularité, « insularisme »*. Bordeaux-Talence : CRET-CNRS, coll. « Îles et archipels », n° 8, p. 331-350. ISBN : 2-905081-07-5
- HEIN P. (1996). *L'Économie de l'île Maurice*. Paris : L'Harmattan, coll. « Sociétés & économies insulaires », 93 p. ISBN : 2-7384-4900-X
- HOUBERT P. (1999). *Le Secteur « off-shore » maritime à l'île Maurice*. Mémoire de DESS, Université d'Aix-Marseille III, 109 p.
- HUC C. (1994). « GATT : l'île Maurice inquiète ». *Marché tropicaux et méditerranéens*, n° 2529, p. 877-878.
- HUC C. (1999). « L'île Maurice ». *Marché tropicaux et méditerranéens*, h.-s. de janvier 1999, 40 p.
- HUETZ DE LEMPS A. (1980). « Canne à sucre et sucre de canne : un bilan », *Cahiers d'Outre-Mer*, n° 131, p. 201-226.
- IBRAHIM A. (1993). *Economic miracle in the Indian Ocean: Can Mauritius show the way?* Rose Hill (Maurice) : Éd. de l'Océan Indien, 204 p. ISBN : 99903-0164-6
- JAUZE J.-M. (2001). « Port-Louis de l'île Maurice : un port, une capitale », *Mappemonde*, n° 62, p. 38-41.
- LEFÈVRE D., 1986, *L'Organisation de l'espace à l'île Maurice et à la Réunion : étude comparée*. Thèse de doctorat d'État, Université de Nice.
- MEPZA (2003-2004). *Annual Report and Directory*. Port-Louis : MEPZA, 30 p.

- PARATIAN R. (1994). *La République de l'île Maurice dans le sillage de la délocalisation*, Paris: L'Harmattan, coll. « Repères pour Madagascar et l'Océan indien », 334 p. ISBN: 2-7384-2903-3
- PROSPER J.-G. (1993). *L'île Maurice au sommet de la vague économique francophone*. Paris: L'Harmattan, 195 p. ISBN: 2-7384-2113-X
- RION M. (1998). *Mobilité sociale et spatiale en relation avec les mutations économiques de l'île Maurice*. Thèse de Géographie, Université de Bordeaux III, 346 p.
- SAFLA S. (1998). *Espace et pouvoir des grandes familles musulmanes à l'île Maurice*. Mémoire de Maîtrise, dir. J.-L. GUÉBOURG, Université de la Réunion, 152 p.
- SAINT-JULIEN T., coord. (1982). *Croissance industrielle et système urbain*. Paris: Economica, coll. « Géographie économique », 275 p. ISBN: 2-7178-0472-2
- SALMON J.-M. (1997). *Marché du travail et développement économique dans les petites économies insulaires: théorie et application*. Paris-Montréal: L'Harmattan, coll. « Sociétés & économies insulaires », 295 p. ISBN: 2-7384-4856-9
- SINGARAVÉLOU *et al.* (1997). *Atlas de Maurice*. Bordeaux: CRET-CEGET, 90 p. ISBN: 2-906621-29-3
- TAGLIONI F. (1999). « Les limites ethno-sociales du « miracle » mauricien ». *Mappemonde*, n° 56, p. 42-46.
- VERDIER I. (1993). « Île Maurice: le défi des années 1990 ». In « Special Maurice », *Marchés tropicaux et Méditerranéens*, n° 2463, p. 208-209.

Notes

1. La thèse porte sur l'industrialisation des petits pays insulaires de la Caraïbe et de l'océan Indien.
2. Les zones d'entrepôts ont été agrandies passant de 15 000 m² en 1996 à 110 000 m² en 2002.
3. Pour la première fois de son histoire économique, le sucre est relégué au second rang en termes de création d'emplois, de richesse et d'exportation.
4. Sur 1,1 million d'habitants en 2005, cette région concentre à elle seule plus de 490 000 personnes (Central Statistical Office, 2006)
5. Le gouvernement mauricien a favorisé dès le début des années 1980 l'émergence d'un esprit d'entreprise en proposant des mesures incitatives. L'État aide par des subventions le développement des petites entreprises avec la création de la *Small Industries Development Organization* (SMIDO) attachée au ministère de l'industrie. Cette structure s'occupe de formation en matière de gestion. Les banques de développement accordent des prêts à des taux bonifiés. Trois institutions bancaires ont joué un rôle primordial dans l'essor de la petite entreprise: la *Development Bank of Mauritius*, la *Mauritius Co-Opérative Central Bank*, la *State Commercial Bank Ltd*.

Adresse de l'auteur

UMR 6012 ESPACE – Université Aix-Marseille I. Courriel: laurence_buzenot@yahoo.fr